



Nouvelles inscriptions scolaires du 28 avril au 7 mai 2026

Page 4 uniquement à nous retourner

SONT UNIQUEMENT CONCERNES PAR CES INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

- Les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
Pas d'inscription pour les enfants nés en 2024, ni de liste d'attente.
- Les enfants déjà scolarisés sur une autre commune et emménageant à Gattières.

Les étapes de l'inscription scolaire :

- 1 Je télécharge le bulletin d'inscription 2026-2027, via le site de la mairie de Gattières : gattieres.fr (dans « Famille et seniors » → « Enfance et scolarité » → « Inscriptions scolaires »), et j'adresse le dossier complet au service Pôle éducation, durant la période d'inscription, soit :
 - Par mail à l'adresse suivante : ecoles@mairie-gattieres.fr
 - Dépôt en Mairie au service Pôle Education ou dans leur boîte aux lettres.
- 2 Mon dossier est traité par le service Pôle éducation et je reçois une attestation d'inscription Mairie, qui précise les coordonnées de l'école d'affectation de mon enfant.
- 3 Je prends rendez-vous avec la direction de l'école afin de valider l'admission de mon enfant sur l'établissement.
- 4 Je me présente à ce rendez-vous avec l'attestation d'inscription Mairie remis par le service Pôle éducation et les pièces qui y sont demandées.

Informations :

Votre accès au portail famille sera possible début juin 2026.

Les inscriptions aux services municipaux (restauration scolaire, les accueils matin et soir, le centre d'accueils et de loisirs du mercredi ...) **seront ouvertes du 11 au 23 juin**, via le portail famille.



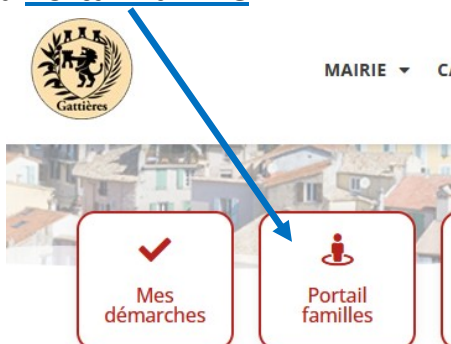
Le Portail Famille :

Le Portail Famille est un outil de gestion accessible en ligne 24h/24h, 7j/7j, avec un espace personnel, confidentiel et sécurisé, qui permet aux familles de :

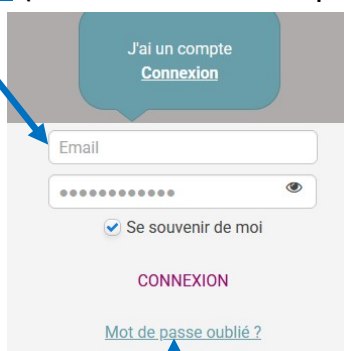
- Réaliser l'inscription ou l'annulation de leur(s) enfant(s) aux services municipaux,
- Nous contacter par le biais de la messagerie,
- Consulter et régler leurs factures,
- Mettre à jour leurs données personnelles et insérer des documents,
- Consulter le règlement intérieur, le calendrier des inscriptions, les tarifs et diverses informations (commission des menus, numéros utiles ...),
- Être informé des fermetures exceptionnelles (grèves, intempéries ...).

Comment y accéder :

- 1 Je me connecte sur le site de la mairie de Gattières : gattières.fr et je clique sur le lien du **Portail Famille** :



- 2 J'arrive sur la page de connexion du Portail Famille et je m'identifie avec mon **adresse mail** (celle transmise au pôle éducation et renseignée dans le dossier).



- 3 Je clique sur **mot de passe oublié** (lors de ma 1^{ère} connexion), un courriel m'est adressé avec un mot de passe provisoire, qu'il conviendra de changer.

- 4 J'accède à mon espace personnel.



Les horaires de l'école :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil du matin	7h30 – 8h20	7h30 – 8h20	CAL 7h30 – 18h30	7h30 – 8h20	7h30 – 8h20
Classe	8h20 – 12h00	8h20 – 12h00		8h20 – 12h00	8h20 – 12h00
Pause méridienne	12h00 – 13h50	12h00 – 13h50		12h00 – 13h50	12h00 – 13h50
Classe	13h50 – 16h30	13h50 – 16h30		13h50 – 16h30	13h50 – 16h30
CPAJ (Activités à partir du mois d'octobre)	16h30 - 17h30	16h30 - 17h30		16h30 - 17h30	16h30 - 17h30
Accueil du soir	16h30 – 18h30	16h30 – 18h30		16h30 – 18h30	16h30 – 18h30

Les numéros utiles :

Le service Pôle Education : pour les démarches administratives des services communaux.

Horaires d'ouvertures : **8h30 -12h00 / 13h00 (13h30 le jeudi) – 17h00**

Fermetures au public : les jeudis matin et vendredis après-midi.

Secrétariat du Pôle Education - **Mme Elena FRANCES** : 04.92.08.45.79 ou ecoles@mairie-gattieres.fr

Directrice du Pôle Education - **Mme Magali DIDIER** : 04.92.08.45.81 ou jeunesse@mairie-gattieres.fr

Direction du CAL - **Mme Marine HERNANDEZ** : 06.88.84.65.90 ou cal@mairie-gattieres.fr

Service animation : 06.88.84.65.90

Les Ecoles : pour les fournitures scolaires, les certificats scolaires, tout renseignement sur la scolarité de votre enfant...

Ecole Léon Mourraile : Directrice **Mme CORTAMBERT** : 04.93.08.60.07 ou ecole.0060253T@ac-nice.fr

Ecole La Bastide : Directrice **Mme AMAR** : 04.93.29.17.84 ou ecole.0060254u@ac-nice.fr

Le calendrier des vacances scolaires:

Rentrée des élèves	Mardi 1er Septembre 2026
Vacances Toussaint	Du 17 Octobre au 01 Novembre 2026
Vacances Noël	Du 19 Décembre 2026 au 03 Janvier 2027
Vacances d'Hiver	Du 20 Février au 7 Mars 2027
Vacances de Printemps	Du 17 Avril au 2 mai 2027
Pont Ascension (les classes vaqueront)	Le vendredi 7 Mai 2027
Vacances d'été	Le 03 Juillet 2027



BULLETIN D'INSCRIPTION 2026-2027 : à retourner complet

Enfant (Nom-Prénom) : **Niveau** :

Date de naissance :

Sexe : ☐ F ☐ M

Fiche Famille : *Coordonnées obligatoires

Responsable légal 1

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

.....

Mail* :

☎ Portable* :

☎ Professionnel :

☎ Domicile :

Responsable légal 2

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

.....

Mail* :

☎ Portable* :

☎ Professionnel :

☎ Domicile :

Les adresses mails des responsables légaux 1 et 2 doivent être différentes

Situation familiale :

- ☐ célibataire ☐ veuf / veuve ☐ mariés ☐ pacsés ☐ vie maritale
☐ séparés ✦ ☐ divorcés ✦

✦ **Mode de garde en cas de séparation ou divorce (joindre une décision officielle concernant l'organisation de la garde et la répartition des frais, à défaut une attestation sur l'honneur signée des 2 parents).**

- ☐ chez la mère ☐ chez le père ☐ alternée (préciser) :

Pièces obligatoires à fournir

**Cadre
réservé**

1. Copie du livret de famille (pages parents et enfants)

☐

2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐

3. Carnet de santé (pages de vaccinations), **à déposer via le portail famille, en cas d'inscriptions aux services municipaux (restauration scolaire, accueils matin-soir, CAL)**

☐

4. En cas de séparation ou de divorce des parents, justificatif du mode garde de l'enfant

☐

5. Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire 2026-2027, **à déposer via le portail famille début juin, avant les inscriptions aux services municipaux (restauration scolaire, accueils matin-soir, CAL)**

☐

6. Dernier avis d'imposition ou attestation de quotient familial (CAF, MSA ...), **à déposer via le portail famille début juin**, à défaut le tarif plafond sera appliqué.

☐